

COMPTE-RENDU du Comité Syndical
Du 15 décembre 2022 à 18 H 30
Salle des Fêtes d'ERRE

Convocation : réunion du Comité Syndical le 08 décembre 2022 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Jean-François DALY.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 73

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) : 28 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – VAN POUCKE Didier (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – DUPRIEZ Michel (Château l'Abbaye) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – EMAILLE Thierry (Rosult) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers) – PROUVEUR Alain (Wavrechain-sous-Denain)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O.) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – DELANNOY Jean Marie (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – DURANT Marc (Somain) – COMMINS Serge (Tilloy lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C.) : 19 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRATER Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LEFEBVRE Yves (Saméon) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – BARBIEUX Gilles (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents : 22

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 32

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 19

CAPH : EMAILLE Thierry - WADBLEDE Géry - PINOY Jacques ;

CCCO : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – GAZET Christian – SAVARY Jean – DELECLUSE Marc

CCPC : CAPELLE Hervé - DEKERLE Gilbert - DELCOURT Philippe – DELMOTTE Jacques – CHOCRAUX Bernard – GRAS Jean-Luc – DUPIRE François – DESCAMPS François-Hubert

DOUAISIS AGGLO : MORTREUX David – MEIGNOTTE Patricia

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 3

CAPH : WARDZIAK Jean-Claude (Millonfosse) – WALASZYK Patrick (Helesmes) – SCHERER Murielle (Hérin)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 10

CAPH : QUIEVY Michel à WARDZIAK Jean Claude – TRIFI Patrick à WADBLEDE Géry – CATTIAU Géry à EMAILLE Thierry

CCCO : SANNIER Christophe à SAVARY Jean – DE CESARE Salvatore à DELECLUSE Marc – PILLOT Marc à DALY Jean-François

CCPC : FENOT Sophie à DELCOURT Philippe – VERHELEN Jean-Paul à CHOCRAUX Bernard

DOUAISIS AGGLO : COPIN Jean Paul à MEIGNOTTE Patricia – FONTAINE Jean-Paul à MORTREUX David

Délégués excusés : 10

CAPH : VAN POUCKE Didier - LECLUZE Bruno – BOURGHELLE Jacques - TRIFI Patrick - DUFOUR Patrick – MESSENGER Jean-Claude

CCPC : VALIN Jean-Marie

DOUAISIS AGGLO : BARBIEUX Gilles

CCCO : DELANNOY Jean-Marie - SOQUET Eric

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI dans la salle des Fêtes de la commune d'ERRE.

Monsieur Marc DELECLUSE, Président, présente l'ordre du jour du Comité Syndical :

1) Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 juin 2022 à Somain :

Monsieur le Président demande à l'assistance, si celle-ci a des remarques concernant le compte-rendu du Comité Syndical du 29 juin 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023:

L'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement va, le cas échéant, permettre au SMAPI d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du prochain budget et à hauteur de 25% des dépenses d'investissement réalisées en 2022, soit un montant de de 865.494,62 € (25 % de 3.461.978,45 €).

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Fixation des participations provisoires des EPCI de janvier à avril 2023 :

Afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date effective de caractère exécutoire du BP 2023, il est nécessaire de fixer provisoirement le montant des participations des EPCI pour les quatre premiers mois de l'année à venir.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Annulation d'amortissements :

Dans le cadre de la mise à jour de son actif, plusieurs erreurs d'affectation budgétaire relatives à des opérations qui ne devaient pas faire l'objet d'un amortissement, ont été relevées par les services de la trésorerie.

Il convient de rectifier ces erreurs d'amortissement en autorisant la trésorerie à procéder à l'annulation de ces écritures à hauteur d'un montant global de 152.523,03 €.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Sollicitation du soutien financier du Conseil Régional des Hauts de France pour les travaux de création des 2 ZECs de l'Elnon sur les communes de Rumegies et de Lecelles :

Dans le cadre des travaux d'aménagement des 2 ZECs de Lecelles et de Rumegies, il est proposé de solliciter le soutien financier du Conseil Régional à hauteur de 20% des dépenses d'investissement, soit un montant de 274.000 € en complément des participations du FEDER et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Sollicitation du soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de création de trois ZECs et pour les travaux de création des 2 ZECs de l'Elnon sur les communes de Rumegies et de Lecelles :

Dans le cadre des travaux d'aménagement des ZECs de l'Elnon, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de création de trois ZECs prévues sur les communes de Mouchin, Rumegies et Lecelles à hauteur de **103.152,00 €** ainsi que pour la création des deux ZECs prévues sur les communes de Rumegies et de Lecelles à hauteur de **176.700,00 €**.

Les deux montants précités ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les services de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Ces subventions sont considérées comme acquises.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Sollicitation du soutien financier du FEDER pour les travaux de création des 2 ZECs de l'Elnon sur les communes de Rumegies et de Lecelles :

Dans le cadre des travaux d'aménagement des 2 ZECs de Lecelles et de Rumegies, il est proposé de solliciter le soutien financier du FEDER à hauteur de 20% des dépenses d'investissement, soit un montant de **274.000 €** en complément des participations du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Budget des travaux et plan prévisionnel pour la création des 2 ZECs de l'Elnon sur les communes de Rumegies et de Lecelles :

Le budget des travaux affectés aux deux ZECs de Rumegies et de Lecelles s'élève aujourd'hui à **1 370 000,00 €**.

Il est proposé comme il a été mentionné précédemment de solliciter des partenaires financiers comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région des Hauts de France, le FEDER.

Le plan de financement prévisionnel présente deux financements pour lesquels des dossiers de subvention ne sont pas aujourd'hui validés. Il s'agit du financement Région et du financement FEDER, soit un montant global de 548 000,00 €.

Monsieur Le Président signale que la CAPH, lui a adressé un courrier lui signifiant ce risque de ne pas obtenir la totalité des financements escomptés et le souhait de la CAPH de s'assurer de la réalisation des travaux d'aménagement des ZECs de Rumegies et de Lecelles pour la protection de la population contre les inondations.

En cas de non validation de celles-ci, la CAPH propose l'application d'un financement exceptionnel de cette partie non autofinancée, par l'ensemble des EPCI membres et selon la clé de répartition du SMAPI.

Monsieur Le Président précise que le SMAPI va s'appliquer à aller chercher ces subventions auprès de la Région des Hauts de France et du FEDER. Il est aujourd'hui prématuré de s'engager vers un plan B alors que le sujet n'a pas été débattu ni en bureau syndical, ni avec les Présidents des EPCI adhérents.

La question pourra être débattue lors du prochain DOB.

Aujourd'hui, le SMAPI a déjà la capacité financière pour réaliser en autofinancement au moins une ZEC comme celle de Rumegies, voire de Lecelles avec un nouveau recours à l'emprunt ou avec le soutien financier, d'ores et déjà acquis de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur Le Président fait également état de l'avis favorable du **CODERST** en date du 13 décembre dernier qui va permettre au SMAPI d'obtenir l'arrêté préfectoral nécessaire pour engager les travaux des ZECs de Lecelles et de Rumegies dans le courant du second semestre 2023.

S'agissant de la ZEC de Mouchin, Monsieur Le Président confirme que celle-ci se fera mais pas nécessairement sous la forme actuelle. La ZEC de Mouchin, représente un coût financier d'un million d'euros et dans sa configuration actuelle, il n'y a pas de financement possible car le projet n'est pas assez « environnemental ». L'Agence de l'Eau ne suit pas dans cette configuration. Il faut proposer une alternative plus naturelle.

Il n'est plus question d'acheter des parcelles comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui mais de conventionner avec des propriétaires afin de sur-inonder leurs parcelles. Ce type de projet alternatif pourrait nous permettre d'atteindre un financement de 40% pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, au lieu de 20 % actuellement.

Le SMAPI doit également se renseigner auprès de la DDTM 59 pour l'aspect réglementaire concernant cette modification pressentie du projet de la ZEC de Mouchin. Il faudrait pouvoir éviter de tout recommencer la procédure réglementaire et de s'orienter vers une sorte d'avenant. Il ne faut pas repartir dans 5 ans de procédure administrative. Auquel cas, autant réaliser le projet proposé mais avec quels financements ?

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

9) Convention de mise à disposition des données géographiques numériques de NOREADE :

Il s'agit d'une convention d'échange de données géographiques d'une durée de 4 ans entre le SMAPI et Noréade afin de mieux connaître la caractérisation des différents rejets d'eaux pluviales, les déversoirs d'orage de Noréade qui pourraient impacter le réseau hydrographique des cours d'eau gérés par le SMAPI.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

10) Convention cadre entre le SMAPI et le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut :

Il s'agit d'une convention ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat afin renforcer la cohérence des actions entre les objectifs de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et du SAGE avec les projets menés par le SMAPI sur le territoire du Parc et du SAGE. La convention est établie pour une durée de 10 ans.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

11) Convention de partenariat au titre de l'année 2022 entre le SMAPI et le GDON portant sur la participation du SMAPI à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants dans le territoire de la Scarpe aval et du Bas-Escaut :

Monsieur Le Président indique que la dernière réunion avec le GDON a permis de trouver un accord sur les modalités de participation financière du SMAPI au titre de l'année 2022 et des trois années à venir.

La présente convention de partenariat défini au titre de l'année 2022, les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 € va couvrir une partie des frais engagés par le GDON.

Monsieur Jean-Luc GRAS, nouveau Président du GDON précise que les deux dernières années ont été particulièrement compliquées du point de vue de la gestion administrative et financière du GDON. La trésorerie a fait défaut pour payer l'ensemble des piègeurs et la nouvelle gouvernance du GDON a dû composer tout au long de l'année.

Monsieur Jean-Luc GRAS précise que le GDON étudie actuellement toutes les possibilités afin d'optimiser la gestion du GDON et ce n'est pas simple. Le GDON a pris l'attache de l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APENGA) mais cet accompagnement de gestion serait facturé de l'ordre de 100 € par commune. Ce coût financier est trop important pour le budget du GDON et il faut trouver d'autres alternatives d'autant que les communes participent d'ores et déjà au comptage des queues de rats musqués.

Monsieur Jean-Luc GRAS indique également qu'un courrier à destination des piègeurs est également en cours de rédaction afin de s'assurer de l'origine des prises sur le territoire.

Monsieur DELCOURT, Maire de Bachy indique qu'à sa connaissance, il n'y a plus de piègeurs sur son territoire et demande si une liste de piègeurs a été établie par le GDON.

Monsieur Jean-Luc GRAS signale qu'une liste est en cours d'actualisation et pourra être communiquée aux communes du territoire.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité moins la voix de Monsieur GRAS qui ne peut pas participer au vote.

12) Convention CADRE de partenariat entre le SMAPI et le GDON portant sur la participation du SMAPI à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants dans le territoire de la Scarpe aval et du Bas-Escaut :

Il s'agit d'une convention CADRE qui définit les modalités de participations du SMAPI au GDON pour les trois années à venir.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité moins la voix de Monsieur GRAS qui ne peut pas participer au vote.

Information :

Monsieur Le Président demande à l'assemblée, si elle souhaite posée des questions particulières. Pas de question.

Monsieur Le Président indique que le nouveau marché d'entretien des cours d'eau va démarrer en janvier prochain avec le groupement d'entreprises HYDRAM, HENNEGRAEVE et IMPACT'EN. Ce sont deux entreprises qui connaissent parfaitement le territoire et sur lesquelles le SMAPI peut compter en cas d'urgence.

Les prix proposés par les entreprises dans le bordereau des prix unitaires sont corrects. Il n'y a pas eu de flambée des prix et le groupement d'entreprises HYDRAM, HENNEGRAEVE et IMPACT'EN a globalement présenté l'offre économiquement la plus intéressante pour tous les lots du marché.

En conclusion :

Monsieur Le Président remercie tous les membres du Comité Syndical pour leur présence, d'autant que plusieurs réunions avaient lieu au même moment à Douaisis Agglo, au SIAVED, au PNR Scarpe-Escaut et dans plusieurs communes du territoire. Bonnes Fêtes de fin d'année à tous.